



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 96199

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la nécessité de sanctionner les responsables qui ont conduit la France à voter en faveur de la résolution de l'UNESCO visant à nier tout lien historique entre le peuple juif et plusieurs sites sacrés à Jérusalem. Il est clairement apparu que la France a voté une résolution à l'UNESCO sans en mesurer les conséquences. Le Premier ministre et le ministre de l'intérieur l'ont d'ailleurs publiquement reconnu. Néanmoins cette erreur, qui a des conséquences non négligeables sur les rapports entre la France et Israël n'a toujours pas été réparée. Beaucoup de personnes se posent des questions à ce sujet. Cette résolution va-t-elle être modifiée ? Voire être abrogée ? Quelle autorité a donné des instructions aux représentants de l'UNESCO pour voter en faveur d'une telle résolution ? Sur qui repose la responsabilité de cette erreur ? Il lui demande de faire toute la lumière sur cette bétise diplomatique grave et éventuellement de prendre les sanctions qui s'imposent à l'égard des responsables.

Texte de la réponse

Comme elle l'a déjà fait par le passé, la France a voté ce texte, avec d'autres pays européens, pour marquer son attachement au statu quo prévalant sur les lieux saints à Jérusalem, qui appartiennent à tous les croyants, juifs, chrétiens et musulmans. Alors que le Proche et le Moyen-Orient traversent une période de grandes tensions, c'est là une exigence absolue. Jamais la France ne remettra en cause la présence et l'histoire juive à Jérusalem. Elle regrette les formulations malheureuses dans la résolution qui ont pu le laisser penser et qui ont suscité des incompréhensions. Le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et du développement international, ont réaffirmé cette position constante de la France. Le ministre des affaires étrangères et du développement international comprend l'extrême sensibilité de cette question. La prochaine résolution qui sera discutée lors du conseil exécutif de l'UNESCO au mois de novembre fera l'objet d'une attention particulière. La France n'apportera pas son vote à un texte qui s'écarterait des principes énoncés ci-dessus. La France restera mobilisée pour avancer vers une paix juste et durable au Proche-Orient. C'est l'esprit de l'initiative que la France a lancée, avec le soutien d'un grand nombre de partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96199

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4572

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5302